

A l'assemblée générale de la
Fédération Fribourgeoise des Chorales – Freiburger Chorvereinigung

Rapport des vérificatrices des comptes

Les vérificateurs des comptes soussignés : Mme Nadia Lehmann
 M. Pascal Wicht

Conformément à l'article 22 des statuts de la Fédération Fribourgeoise des Chorales, nous avons contrôlé la comptabilité de l'exercice 2020.

Nous avons vérifié, par sondage, les écritures des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Nous avons également contrôlé les soldes des comptes du bilan.

L'exercice présente un total des recettes de	Fr.	115'217.10
et un total des dépenses de	Fr.	<u>113'506.80</u>

d'où un bénéfice de	Fr.	1'710.30
---------------------	-----	----------

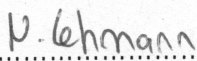
Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous déclarons que le compte de pertes et profits ainsi que le bilan 2020 sont exacts et nous proposons à l'assemblée de les approuver et d'en donner décharge à la caissière et au comité.

Nous remercions la caissière pour son travail précis et soigné.


Les vérificatrices

Massonnens, le 27 mai 2021

Signatures :


.....

Nadia Lehmann


.....

Pascal Wicht